

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 15^e édition

Lieu de départ et arrivée : DAROIS (12 km Dijon nord-ouest)

Salle des Fêtes, rue de l'Aviation.

PARKING ASSURÉ - Accueil parking à partir de 7 h 30. Inscriptions de 8 h 00 à 9 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 30 - Clôture de l'organisation à 14 h 00.

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire.

Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : 30 km, 456 m D+ / **45 km**, 738 m D+ / **55 km**, 1095 m D+

3 circuits Gravel : 40 km, 668 m D+ / **55 km**, 886 m D+ / **70 km**, 1125 m D+

TARIFS INSCRIPTIONS

Inscriptions : Internet sur <https://www.cyclos-rando-dijon.fr>
jusqu'au samedi 11 avril, à 12 heures.

Et aussi au départ à partir de 8 h 00 jusqu'à 9 h 30.

Adultes licenciés FFCT : **8,00 €**

Adultes non-licenciés : **11,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **6,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : Parcours fléchés et balisés - **Gravel** : non balisés.

Pour ces deux disciplines, traces GPX à télécharger (*indispensables pour le gravel*) : sur le site <https://www.cyclo-rando-dijon.fr/> à partir du lundi 30 mars.

Pour les circuits gravel, une carte au 1/100 000^e sera fournie au départ.

Points de ravitaillements conviviaux. Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants.

CONSIGNES ET SÉCURITÉ

Les participants seront tenus de respecter les directives et recommandations des organisateurs qui seront mentionnées lors de votre inscription par internet.

Attestation sur l'honneur :

- D'avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.
- D'être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.
- D'avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Des organisateurs détenteurs du brevet de premiers secours PSC1 seront présents.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Contact organisation : 06.51.98.04.53.

RÈGLEMENT

♦ **LE BOL D'AIR VTT et Gravel** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.

♦ Le port du casque est obligatoire.

♦ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant désigné.

♦ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

♦ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

♦ **Tout participant s'engage à respecter le Code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

♦ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

♦ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

♦ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

♦ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

♦ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

♦ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.